Envoyé en préfecture le 08/10/2026
Reçu en préfecture le 08/10/2026
Publié le
ID : 029-212901748-20260930-CM26093014-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation 24 septembre 2026 **Date d'affichage de la liste des délibérations** Le 6 octobre 2026 **Nombre de conseillers** En exercice **29** Présents ou représentés **29** Votants **29**	L'an deux mille vingt-six, le trente septembre à 18 heures 30 Le Conseil municipal de PLONÉOUR-LANVERN, légalement convoqué par M. Jean-Baptiste HUET, Maire, s'est réuni à la salle polyvalente en séance publique **Etaient présents** : Tous les conseillers municipaux en exercice, à l'exception de : Mme Célia BEST (procuration à Mme Pisei THACH) M. Morvan LE GAC (procuration à M. Valentin ORY) M. Michel CANEVET (procuration à Mme Martine OLIVIER) Le quorum étant atteint, le Conseil peut délibérer valablement. M. Marie-Aude GOBRY a été élue secrétaire de séance.

1-4 Créances irrécouvrables – Admission en non-valeur

Monsieur Michel RAPHALEN, rapporteur, expose :
*« Le comptable public a transmis, le 29 juillet 2026, une demande d'admission en non-valeur de créances irrécouvrables, pour un montant total de **371,33 €**.*
Ces créances correspondent :

- *à des prestations de restauration scolaire et d'accueil de loisirs réalisées au cours de l'année 2025, dont les montants sont inférieurs au seuil de recouvrement ;*
- *à des factures pour lesquelles les recherches et démarches engagées n'ont pas permis d'obtenir le règlement des sommes dues.*

Votre Commission Stratégie financière et patrimoniale et administration générale a examiné ce dossier lors de sa réunion du jeudi 17 septembre 2026 ; elle vous propose de lui réserver une suite favorable.

Je vous serais obligé de bien vouloir en délibérer ».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

Vu la demande d'admission en non-valeur de produits irrécouvrables adressée par le Trésorier de la Commune en date du 29 juillet 2026, pour un montant total de 371.33 €,
Admet en non-valeur les produits figurant sur l'état transmis par le Trésorier,
Autorise Monsieur le Maire à prendre les mesures nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision.

Pour extrait certifié conforme au registre
A Plonéour-Lanvern, le 7 octobre 2026
Monsieur le Maire,
Jean-Baptiste HUET

